



**FRANCE
RUGBY**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DEMATERIALISEE

SAISON 2019 - 2020

23.04.2020

CONTEXTE

Suite à la crise sanitaire qui touche notre pays et aux dernières directives du gouvernement relatives à l'interdiction des rassemblements jusque mi-juillet, le Bureau Fédéral de la FFR a décidé lors de sa séance du 17 avril 2020 de :

- annuler le congrès de la FFR, initialement prévu à Marseille du 2 au 4 juillet prochains
- maintenir la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire le 4 juillet sous forme dématérialisée, via la web-diffusion



- ☞ Les orateurs seront installés en tribune de l'auditorium du CNR à Marcoussis
- ☞ L'auditoire sera restreint selon les conditions de rassemblement en vigueur à cette date du plan de déconfinement
- ☞ Les votants des clubs pourront suivre les débats, s'exprimer et exercer leur droit de vote sous forme électronique.

LES ENJEUX PRIORITAIRES



1. **Permettre la tenue de l'AGO** dans les conditions les plus proches d'une réunion physique, en **respectant l'esprit des Statuts de la FFR**.
2. **Simplifier au maximum l'accès** à la diffusion de l'AGO, l'intervention des participants à distance, l'adoption des résolutions tout **en assurant le secret** des opérations de vote
3. **Assurer une captation qualitative** pour permettre aux participants de suivre les débats et visualiser les présentations dans les meilleures conditions.

L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION AUX DÉBATS



1. Accéder à l'application compatible sur mobiles, tablettes, ordinateurs
2. S'identifier à partir d'un login et mot de passe permettant d'avoir accès à la totalité des fonctionnalités.
 - ☞ Les personnes n'ayant pas d'identifiant peuvent se connecter en invités pour suivre les débats mais sans droit de participer ou voter,
 - ☞ Les orateurs sont filmés et les présentations orales et supports sont web-diffusés.
3. Pas de possibilité d'intervention orale en direct, une fonction d'envoi de questions par écrit s'y substitue.
 - ☞ Seules les personnes ayant un login/mot de passe ont accès à cette fonction, les questions ne sont donc pas anonymes. Un speaker sur le site de l'AGO pourra poser les questions ainsi formulées aux instants prévus dans le débat.

LE VOTE DES RESOLUTIONS

- Les **votants identifiés** à partir du login / mot de passe fourni **peuvent exprimer leur vote** sur chacune des résolutions.
- Le votant pourra **exprimer son vote** sur l'ensemble des résolutions **dès l'ouverture** de l'Assemblée Générale Ordinaire, mais pourra **revenir sur son choix** jusqu'à la **clôture des votes**
- Si la personne a exprimé son ou ses votes mais a **quitté l'application au moment de la clôture de l'AGO**, son ou **ses votes seront bien pris en compte** dans les résultats
- **Pas de session de pré-ouverture de l'AGO** similaire aux sessions de vérification des pouvoirs des AGO physiques.
 - ☞ Toute personne se connectant à l'application avec un login/mot de passe entre l'ouverture de l'Assemblée et la clôture des votes sera comptabilisée comme « présente »
 - ☞ Le décompte des pouvoirs se fera donc juste après la clôture des votes



**FRANCE
RUGBY**

Contact presse

Alixia GAIDOZ

Alixia.gaidoz@ffr.fr

06.45.48.47.28